

cndp Commission nationale
du **débat public**

BILAN DU GARANT

Reconstruction du CHU
de Caen - Normandie
Concertation préalable

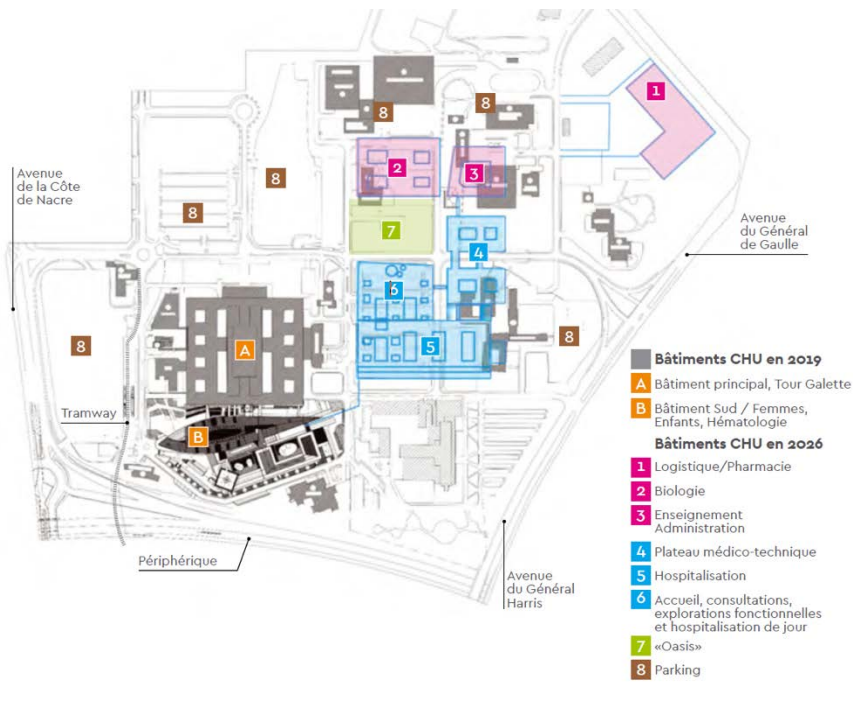
3 juin – 21 juillet 2019

Pierre GUINOT-DELERY
Garant désigné par la Commission nationale
du débat public

Le 23 août 2019

SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET	3
CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION	4
CONTEXTE DU PROJET	6
L'inscription dans une dynamique urbaine.....	6
Le choix de la modernité.....	6
Une attention particulière portée au parcours du patient.....	7
Le souci de l'ergonomie.....	7
Une préoccupation environnementale affirmée	7
DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION	8
ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION.....	9
RÉSULTATS DE LA CONCERTATION.....	11
AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION	13
RECOMMANDATIONS AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN ŒUVRE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE (et au-delà.....)	14
ANNEXES	16



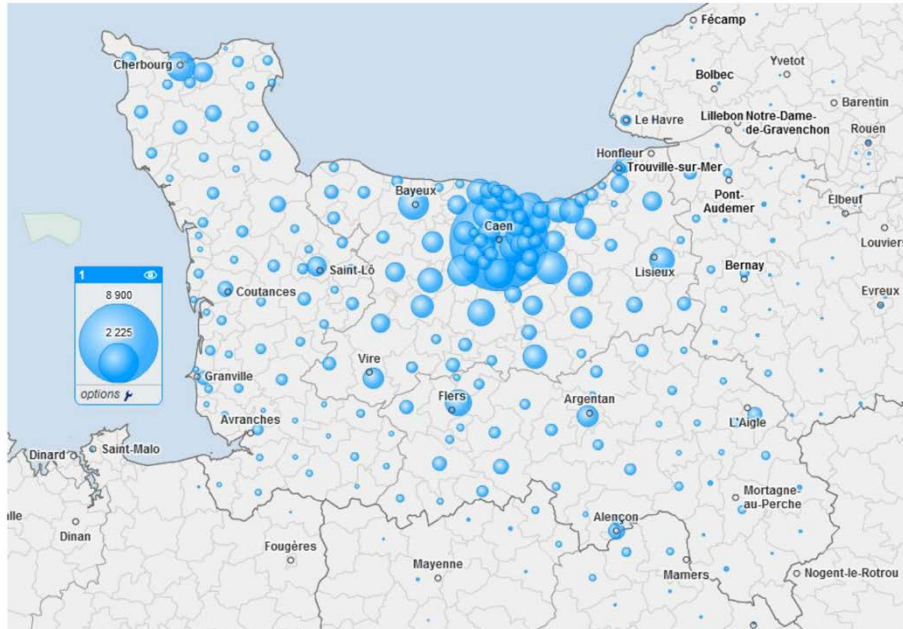
- **OBJECTIFS** : l'objectif principal de l'opération est de réaliser un ensemble de bâtiments dont la conception permettra l'accueil immédiat des nouvelles techniques et technologies médicales. Elle comporte également une attention particulière portée à l'accueil et au « parcours » du patient quelles que soient les modalités de sa présence.
- **CARACTÉRISTIQUES** : au-delà des objectifs stratégiques évoqués ci-dessus, le concept dominant est celui d'hôpital « ouvert et accessible » s'intégrant dans une réflexion urbaine globale à l'échelle de l'agglomération et plus précisément du Plateau Nord.
- **COÛT** : 500 M€ TTC en valeur finale
- **CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉ** : le projet s'organise autour de deux phases :
 - Entre 2020 et 2022 une phase dite « opération anticipée » avec la réalisation des bâtiments pharmacie, logistique, biologie et enseignement/administration.
 - Entre 2022 et 2026 une phase dite « opération principale » avec la réalisation du bâtiment principal dédié aux soins (ambulatoire, hospitalisation, plateaux techniques).

CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

- **QUELQUES DATES CLÉS** :
 - Décision d'organiser une concertation : saisine de la CNDP le 20 février 2019
 - Désignation du garant : 6 mars 2019

- Dates de la concertation : 3 juin au 21 juillet 2019
- Publication du bilan : 23 août 2019

- **PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION :**



La carte de la patientèle ci-dessus montre un territoire d'attraction du CHU de Caen recouvrant, grosso modo, le périmètre de l'ex-Région Basse-Normandie. Cette présentation doit être affinée par une approche départementale avec 76,61% des patients en provenance du Calvados, 13,54% de la Manche, 7,5% de l'Orne et 2,37% d'autres départements (chiffres 2016). Enfin, pour en revenir aux éléments cartographiques, ceux-ci font nettement apparaître la forte prédominance de l'agglomération caennaise dans une acception élargie, soit le territoire du Scot Caen Métropole auquel seraient adjoints ceux des EPCI de Bayeux Intercom, Seules, Terre et Mer, Pré-Bocage Intercom, Vallée de l'Orne et de l'Odon, Intercom de la Vire au Noireau, Normandie – Cabourg – Pays d'Auge et Pays de Falaise.

- **DOCUMENTS DE LA CONCERTATION :**

- 4 exemplaires du dossier du maître d'ouvrage mis à disposition du public en plus de celui disponible en ligne.
- Près de 10 000 flyers distribués soit par directement auprès du public (cf ci-dessous), soit par envois postaux ou numériques.
- Environ 1000 affiches diffusées ou apposées sur différents supports.

- **ÉVÉNEMENTS PUBLICS :**

- 2 réunions publiques (Caen et Hérouville-Saint-Clair).
- 3 ateliers thématiques.

- Un stand dans le hall d'accueil du CHU durant toute la durée de la concertation.
- Distribution de flyers sur des marchés à Hérouville Saint-Clair et Caen.
- Une campagne d'affichage durant une semaine en gare de Caen.

- **PARTICIPANTS :**

- 1744 connexions au site internet.
- 72 participants (au total) aux deux réunions publiques.
- 133 demandes d'inscription au « Forum citoyen ».
- 31 participants aux ateliers thématiques.

CONTEXTE DU PROJET

Les raisons principales ayant conduit à proposer le projet donnant lieu à concertation préalable ont été brièvement rappelées dans la partie « Fiche d'identité » ainsi que l'historique du site. Ceci posé, cinq axes forts se dégagent pour en préciser le contexte.

L'inscription dans une dynamique urbaine.

Le CHU se situe au sein d'un vaste espace urbanisé, le Plateau Nord de Caen (parfois dénommé Epopéa Park). La reconstruction entend s'inscrire dans la stratégie mise en œuvre par la Communauté urbaine de Caen-la-Mer qui privilégie, sur ce secteur, les activités d'enseignement supérieur, d'innovation et de recherche. La reconstruction permettra de renforcer encore les liens avec les différentes structures, publiques et privées, déjà implantées à proximité ou à venir. Plus généralement, le programme entend marquer un souci de bonne intégration urbaine sous plusieurs aspects :

- En se revendiquant comme un hôpital « ouvert » sur son environnement immédiat ;
- En portant un soin particulier aux conditions d'accessibilité du futur établissement avec, notamment, la construction d'une voie de contournement (« Le Ring ») destinée à fluidifier la circulation aux abords ;
- En veillant à promouvoir les circulations douces et les transports collectifs.

Le choix de la modernité

Dans le document principal diffusé à l'occasion de la concertation, le CHU reconstruit est défini comme devant être un hôpital « digital et connecté ». Cette ambition repose sur plusieurs éléments :

- Poursuivre les investissements dans des équipements de pointe à l'instar des deux robots qui viennent d'être acquis pour la pharmacie ;
- Amplifier le recours aux outils de télécommunication modernes pour, notamment, répondre aux besoins nés de la mise en place de la télémédecine et du dossier patient « partagé » ;
- Automatisation des circuits et conception de bâtiments intelligents.

Ces orientations sont en outre cohérentes avec le souhait de profiter au mieux des caractéristiques de la zone dans laquelle s'insère l'établissement telles que rappelées au point précédent.

Une attention particulière portée au parcours du patient

Il s'agit ici de mettre en place des entités fonctionnelles dites « parcours intégrés », adaptables en permanence, pour répondre aux besoins différenciés des patients. Celles-ci sont au nombre de trois : l'ambulatoire ; l'urgence et le recours ; la prise en charge conventionnelle.

Ainsi qu'il a été indiqué précédemment, cette organisation s'accompagne de la mise en œuvre des technologies de nature à faciliter la fluidité et la personnalisation des parcours.

L'existence d'un vaste espace (« l'Oasis ») situé au centre du dispositif architectural (numéroté 7 sur le plan de la page 4) entre dans cette logique puisqu'il a vocation à constituer le point d'entrée des patients comme des visiteurs. Un atelier thématique (cf ci-dessous) a été consacré à sa configuration.

Le souci de l'ergonomie

L'intention est affirmée de veiller à ce que le nouveau CHU constitue un outil de travail efficace s'adaptant aux besoins des professionnels qui y exercent. Cette volonté s'appuie sur une analyse ergonomique comprenant différents aspects :

- Poste de travail fonctionnels avec une moindre quantité d'équipements fixés au sol ;
- Agencement des locaux de nature à favoriser le confort postural ;
- Automatisation et choix des matériaux limitant ou facilitant les déplacements ;
- Construction de bâtiments plus compacts (de 3 à 5 niveaux maximum) avec réduction des distances à parcourir ;
- Modularité des espaces de soins.

Une préoccupation environnementale affirmée

Cette dimension se retrouve tant dans le projet architectural proprement dit que dans la vigilance exercée sur les impacts de la reconstruction. Ainsi peut-on noter :

- La prise en compte du référentiel Haute Qualité Environnemental au niveau « Très Performant ». De ce point de vue il est intéressant de relever la signature d'une convention pour le raccordement au réseau de chaleur urbain ;
- L'attention portée à l'orientation des bâtiments pour limiter les effets de l'ensoleillement ou du vent sur le confort des usagers ;
- L'intégration au projet d'une coulée verte.

Comme cela a déjà été mentionné ci-dessus, la volonté de favoriser largement, pour l'accessibilité, les circulations douces et les transports collectifs s'inscrit dans la même logique.

En conclusion de cette présentation, la simulation ci-dessous permet une perception visuelle pertinente du projet :



DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION

Le suivi de la concertation préalable a été plus particulièrement confié à certains membres de l'équipe déjà en charge du projet de reconstruction au sein de la direction générale du CHU. Un Cabinet spécialisé dans l'accompagnement de ce type de démarche (« Etat d'esprit ») a été missionné pour une assistance à maîtrise d'ouvrage spécifique. D'autre part, le service de communication de l'établissement a contribué à l'élaboration des différents documents et, plus généralement, à l'organisation des différents événements ayant jalonné la période de concertation. Enfin, la société ICADE, en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage générale pour le projet, a été également associée à la mise en place du dispositif. *J'ai donc pu, en tant que garant, disposer d'un ensemble d'interlocuteurs motivés et en capacité d'intervenir efficacement pour la bonne fin de la concertation.*

Un premier contact téléphonique, le 11 mars, a permis de déterminer succinctement les enjeux et de cadrer le travail préparatoire. Le 18 mars, j'ai adressé à l'équipe du CHU un mémo résumant les grands principes de la concertation et proposant quelques pistes pour la structurer. Ces éléments ont pu être débattus lors de trois réunions le 22 et 28 mars puis le 1^{er} avril, complétées par une conférence téléphonique le 30 avril. J'ai rencontré le nouveau directeur général du CHU le 22 mai. Enfin, de nombreux échanges, soit par mails, soit par téléphone, ont eu lieu durant la période avec le directeur adjoint qui était mon interlocuteur privilégié.

En tant que tel, le projet de reconstruction ne fait pas l'objet d'oppositions ne serait-ce qu'en raison d'une forme de consensus, implicite et explicite, sur les difficultés à répondre, avec la structure actuelle, aux attentes tant des praticiens que des usagers et aux évolutions de la pratique médicale. D'autre part, les instances internes à l'établissement permettent une concertation en continu avec les différentes catégories de personnels.

Compte tenu de ce qui précède, la discussion s'est tout de suite centrée sur la question des outils à mettre en place pour favoriser la participation la plus large du public. La géographie de la patientèle a constitué, sur ce point, un sujet de réflexion important. La carte figurant page 5 en montre l'étendue, d'où se déduisent aisément les difficultés en découlant dans le cadre du dispositif de concertation. Au final, le choix s'est porté sur l'organisation d'événements publics centrés sur l'agglomération caennaise, ceci pour trois raisons principales : la proportion importante de personnes potentiellement concernées qui y résident (cf la carte évoquée précédemment) ; le souci de ne pas disperser des moyens, notamment humains, limités en multipliant des déplacements chronophages dont, de plus, l'efficacité ne paraissait pas garantie ; le recours à un support numérique (site internet du CHU) qui constitue aujourd'hui un substitut acceptable à des contacts de proximité. Par ailleurs, il a été décidé de procéder à une diffusion très large, sur les trois départements de l'aire concernée (Calvados, Manche, Orne), de documents pouvant être portés à connaissance du public et annonçant la concertation. Cet envoi à plus de 300 destinataires (professionnels de santé, établissements hospitaliers, élus, administrations) a représenté un complément utile pour couvrir la zone considérée même si, naturellement, il sera resté tributaire de l'attitude des destinataires. La présence de médias régionaux à la conférence de presse de lancement du 28 mai est aussi venue offrir une audience large à la démarche qui a, en l'occurrence, été très bien relayée.

Au-delà de l'aspect qui vient d'être évoqué, les différentes réunions de travail ont permis d'affiner un dispositif de concertation reposant sur une intéressante variété d'initiatives. En effet, à côté de méthodes classiques (réunions publiques, distribution de flyers, affichage ou site internet participatif, lequel, désormais, est à ranger dans la boîte à outils « traditionnels »), l'organisation d'ateliers thématiques ouverts au grand public avec, en perspective, la création d'un « Forum citoyen », sans revêtir un caractère totalement exceptionnel, aura marqué de manière forte une volonté d'ouverture et de dialogue approfondi.

Ce panorama de la phase préparatoire démontre de la part du maître d'ouvrage, qui, je le souligne ici, s'est engagé volontairement dans le processus de concertation préalable, un état d'esprit en cohérence avec les pratiques et les objectifs de la CNDP.

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

Avant même l'ouverture officielle de la phase de concertation, un appel à candidature est paru dans la presse locale pour la participation aux ateliers thématiques et au Forum citoyen. Ceci précisé, le véritable coup d'envoi a été donné à l'occasion de la conférence de presse organisée le 28 mai. Cette rencontre, à laquelle participaient les principaux médias locaux et régionaux, a permis de présenter le déroulement de la concertation préalable, ses objectifs et ses supports. J'ai pu, à cette occasion, expliquer le rôle du garant ainsi que les valeurs sur lesquelles se fonde la démarche.

- **Les réunions publiques :**

Un effort particulier a été fait pour annoncer ces rendez-vous publics avec, notamment, quelques jours avant la date prévue, des distributions de flyers sur les marchés des deux communes concernées.

La première de ces deux rencontres a été organisée à l'auditorium de la bibliothèque Alexis de Tocqueville de Caen le 13 juin. L'assistance en a été réduite (9 personnes) et, donc, décevante. Aucune question n'a été posée à cette occasion.

La seconde réunion, salle de la Fonderie à Hérouville-Saint-Clair (photo ci-dessous), le 2 juillet à 18h30, a été beaucoup plus suivie avec 63 participants dénombrés.



Outre une présentation synthétique du projet par l'équipe du CHU, après le mot d'accueil du maire de la commune, la première partie m'a permis d'exposer brièvement le cadre d'une concertation préalable et la mission dévolue au garant. Il est à noter que 18 intervenants différents ont été recensés avec des questions couvrant un large éventail de thèmes. La quasi-totalité ont reçu des réponses de la part des représentants de la maîtrise d'ouvrage.

- **Les ateliers thématiques :**

-> Accessibilité/transports (19 juin) : 15 personnes ont participé à cette séance de travail. Parmi celles-ci deux représentants de la communauté urbaine de Caen-la-Mer et deux membres du personnel du CHU, les autres se répartissant entre représentants des usagers de l'établissement et particulier ayant fait acte de candidature. Les débats, très riches, ont duré près de deux heures et demies.

-> Aménagement de « l'Oasis » (26 juin) : il s'agissait d'évoquer l'organisation et les fonctions possibles de l'espace autour duquel se répartiront les futurs bâtiments (cf ci-dessus, « contexte du projet »). 10 personnes étaient présentes dont deux représentants des usagers et 6 « citoyens » inscrits suite à l'appel paru dans la presse. Les débats ont été denses et, comme pour le précédent atelier, prolongé au-delà du temps initialement imparti.

-> Ambulanciers (10 juillet) : lors de la préparation de la concertation, il avait été convenu de dédier un atelier aux ambulanciers compte tenu de leur place particulière dans la vie du CHU. 4 entreprises de ce secteur étaient représentées ainsi que la CPAM.

Il faut ici noter qu'une quatrième rencontre était prévue, le 9 juillet, à laquelle avaient été conviés quelque 250 professionnels de santé via les réseaux de l'Agence Régionale de Santé et de l'Union Régionale des Médecins Libéraux. Personne ne s'est présenté à cette occasion. Je reviendrai sur ce point dans les recommandations finales.

- Les outils numériques :

Le site internet du CHU a été naturellement utilisé pour faire vivre la période de concertation. Une page dédiée a été créée, accessible depuis la page d'accueil de l'établissement, avec une identité visuelle spécifique pour le projet. Etaient ainsi consultables en ligne le dossier de concertation, 6 fiches thématiques et une Foire Aux Questions.

Une adresse mail a été mise en place pour l'expression directe du public (concertation@chu-caen.fr) et des actualités régulières ont été postées tant sur le site que sur l'e-portail (intranet). Les deux réunions publiques ont été particulièrement annoncées et mises en valeur.

En complément, des informations ont également été publiées sur le compte Twitter de l'établissement comme celle figurant ci-dessous :



Même s'il n'a pas été techniquement possible de déterminer le nombre d'utilisateurs uniques, les 1744 connexions recensées démontrent un intérêt certain des internautes pour la prise de connaissance des informations disponibles. En revanche, seuls cinq messages ont été déposés sur la boîte mail ouverte au public.

- Les autres contacts avec le public :

Un stand a été installé dans le hall d'accueil principal du CHU durant toute la durée de la concertation avec mise à disposition du dossier de concertation, panneaux d'affichage et présence d'un registre pour recueillir les avis ou questions.



8 annotations ont été portées sur le registre ce qui est peu si l'on considère l'affluence quotidienne dans ce lieu.

Une campagne d'affichage a été par ailleurs organisée du 6 au 12 juin à la gare de Caen. Le site paraissait en effet intéressant pour capter des flux d'usagers en provenance de différents secteurs de la zone de patientèle.

RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

Quatre thèmes principaux se dégagent des questions ou observations qui ont pu être recueillies via les différents modes participatifs évoqués ci-dessus :

1 – Accessibilité/Mobilité

Certes, l'existence d'un atelier spécifique contribue à la forte émergence de la problématique. Mais il est frappant de constater qu'elle a occupé une place non négligeable lors de la réunion publique d'Hérouville-Saint-Clair ainsi qu'au cours de la séance de travail consacrée à l'espace « Oasis » alors même que ce n'était pas le sujet central censé être traité. Elle figure également sur les quelques contributions recensées sur la boîte mail comme sur celles consignées dans le registre disponible dans le hall.

Ceci posé, *il apparaît clairement que les approches sur ce point se révèlent extrêmement variées pour ne pas dire, à certains égards, contradictoires.* En effet, si le projet soumis à la concertation affirme une orientation marquée en faveur des circulations douces, inclination partagée par une bonne partie des contributeurs, nombre d'intervenants s'inquiètent d'une éventuelle réduction des places de parking et, subsidiairement, du tarif appliqué dans le futur pour le stationnement. Il convient de noter ici l'évocation, à différentes reprises, de la zone géographique étendue de la patientèle qui peut entraîner, pour les patients comme pour les visiteurs, un recours « obligé » à des véhicules individuels.

Au-delà de cette forme d'opposition entre modes de transport, plusieurs aspects particuliers ont été abordés :

- L'éventualité de substituer des parkings en silos à ceux consommateurs de surfaces étendues ;
- L'organisation du parcours entre l'arrêt du tram et l'entrée du nouveau CHU ;
- La prise en compte de besoins spécifiques : abris pour les vélos, emplacements réservés pour les camping-cars, consigne pour les effets personnels des motards.

Enfin, des questions ont également été posées à propos de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

2 – Le parcours du patient

Ce thème, mis en évidence par le maître d'ouvrage, n'est évidemment pas loin, en termes de fréquence des observations et questionnements, de celui qui précède. Ce n'est pas une surprise si l'on considère la nature de l'établissement dont il s'agit. S'ajoute à cette forme d'évidence le fait qu'une certaine insatisfaction s'est exprimée

quant à la situation actuelle. Pour le dire autrement, le sujet est perçu comme comportant une marge de progression importante dans le cadre de la reconstruction.

La question de la *qualité de l'accueil* au sens large du terme (temps d'attente, facilité de récupération du dossier médical, prise en compte, lors des visites, de la présence éventuelle d'enfants) est l'une des plus mentionnées. Elle est en partie reliée, par le public, à celle des effectifs ou encore à l'évolution des pratiques médicales. Sur ce dernier aspect, l'évolution vers une place accrue de l'ambulatorio, au demeurant déjà à l'œuvre, suscite des interrogations, quand ce ne sont pas des inquiétudes.

Le confort lors d'une hospitalisation constitue une autre préoccupation. La proportion de chambres individuelles, la climatisation, les repas servis sont évoqués. Il en est de même des circulations à l'intérieur des bâtiments. De ce point de vue, la réduction significative du nombre de niveaux, et donc le moindre recours aux ascenseurs ou, en tout cas, une disponibilité plus grande de ceux-ci, sont perçus positivement.

3 – Organisation et caractéristiques du futur CHU :

Même s'il est bien compréhensible que les dimensions strictement médicales aient été très peu abordées, *le fonctionnement général du nouvel établissement* a suscité divers questionnements. Parmi ces derniers : l'évolution des effectifs, le nombre de lits globalement et leur moyenne par unités, le nombre de blocs opératoires ou encore le fonctionnement des urgences.

On notera également des interrogations sur le bâti proprement dit telles :

- La demande d'une définition précise du concept de Haute Qualité Environnementale ;
- Le souhait de précisions sur l'étanchéité des toits végétalisés ;
- Le mode d'utilisation des sous-sols ;
- Le maintien du bâtiment accueillant l'héliport.

Sur un plan plus général, ont été abordées :

- La « durée de vie » probable du futur établissement (« faut-il prévoir la prochaine reconstruction vers 2065 ? ») ;
- La répartition budgétaire entre le bâti et les équipements technologiques ;
- Les éventuelles conséquences de l'opération sur l'activité des autres hôpitaux publics de la région.

4 – « L'Oasis » :

Comme indiqué précédemment, un atelier spécifique a été consacré à cette partie du projet. Même si la configuration de cet espace n'a pas donné lieu à propositions ou observations durant le reste de la concertation, deux motifs m'amènent à lui consacrer une attention particulière.

En premier lieu, il s'agit, au fond, d'un élément se rattachant à la question de l'accueil. Plus largement, symbolique de la volonté d'ouverture et d'intégration dans l'environnement urbain du projet, ce lieu présentera aussi la caractéristique de voir se croiser les différents acteurs du site (patients, visiteurs, professionnels). Il en constituera donc, d'une certaine façon, la vitrine.

Or, et c'est la seconde raison de s'y arrêter, les échanges observés lors de l'atelier ont révélé des conceptions assez radicalement différentes de ce qu'il convenait d'y prévoir. Pour résumer, se confrontait une vision plutôt tournée vers la convivialité et une approche privilégiant la relation au domaine médicalisé, donc la sécurité, le calme et la fonctionnalité.

Le sujet, qui, de plus, se prête bien à une participation approfondie du public, méritait par conséquent d'être placé en exergue dans cette partie du bilan.

AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

L'appréciation portée sur le déroulement de la concertation repose nécessairement sur la prise en compte de différents éléments.

La bonne adéquation entre le mode d'organisation choisi par le maître d'ouvrage et les principes régissant une telle concertation sera le premier point positif que je souhaite mettre en évidence. Il était en effet indispensable de constituer une équipe qui garantisse l'alliage de la compétence, de la disponibilité, de la réactivité et du goût pour l'innovation. Tel fut le cas et ces quatre qualités ont été présentes dès la phase de préparation. Elles ont permis d'analyser dans de bonnes conditions les objectifs et les contraintes de l'opération. Dans mon rôle de garant, elles m'ont permis de disposer d'une écoute adaptée et de voir retenues des propositions allant dans le sens des valeurs défendues par la CNDP. Tous ces points positifs découlent fondamentalement de l'engagement sans faille des représentants de la maîtrise d'ouvrage durant la totalité de notre travail commun.

La qualité des documents présentés au public complète cette dimension du constat. Evitant tout jargon ou toute technicité superflue, ils ont su se concentrer sur l'essentiel et adopter une présentation claire, pédagogique sans être simpliste. Les enjeux essentiels ont été abordés, les chiffres-clé fournis. Ce souci de transparence s'est retrouvé dans les présentations effectuées lors des réunions publiques et des ateliers. Dans la même logique, il faut ici de nouveau souligner le soin apporté à la *précision des réponses fournies aux questions du public* lors des différentes rencontres.

Comme le montre la partie de ce bilan consacrée au déroulement de la concertation, la **diversité des supports utilisés et des modes de participation du public** aura été une dimension remarquable de cette concertation. Je souhaite tout particulièrement mettre en évidence l'attention portée au bon déroulement des ateliers. Par ailleurs, le concept de « Forum citoyen », sur lequel je reviendrai dans la partie suivante, symbolise l'esprit d'innovation déployé à l'occasion de la démarche.

Si l'on examine maintenant les **résultats engrangés en termes de mobilisation du public**, trois indicateurs doivent être sortis du lot :

- Le nombre de connexions au site internet : comme cela a déjà été précisé, le chiffre de 1744 ne reflète pas exactement l'audience réelle puisqu'il intègre potentiellement des connexions individuelles multiples. Toutefois, on n'hésitera pas à le qualifier d'honorable ;
- Les 133 inscriptions au « Forum citoyen », parmi lesquelles ont été retenues les participations aux deux ateliers ouverts au public, peuvent sembler modestes rapportées à la population concernée. Il faut malgré tout les estimer encourageantes si l'on prend en compte le caractère novateur et encore assez rarement mis en œuvre de ce dispositif participatif ;
- Une appréciation assez proche peut être portée sur l'assistance à la réunion publique d'Hérouville-Saint-Clair. Plus que le nombre de participants, on retiendra celui des questions posées, leur pertinence et l'intérêt porté au projet qu'elles manifestaient.

Certes, en contrepoint de ce qui précède, on regrettera le peu de commentaires postés sur la boîte mail ou consignés dans le registre ouvert sur le stand installé dans le hall du CHU. De même, la maigre participation à la réunion publique de Caen a-t-elle de quoi décevoir (horaire mal adapté ?). Quoi qu'il en soit, je considère que **la concertation préalable à la reconstruction du CHU Caen – Normandie a été menée dans des conditions tout à fait satisfaisantes avec la mobilisation de moyens de nature à créer une dynamique d'intérêt pour le projet.**

Il s'agit donc de maintenir cet état d'esprit tout au long de la mise en œuvre du projet qui va se déployer jusqu'en 2026 (date d'achèvement retenue à ce jour). Les préconisations faisant l'objet de la partie suivante vont en ce sens. Il serait en effet dommage que l'énergie consacrée à la phase qui vient de s'achever ne trouve pas des prolongements au fur et à mesure de la réalisation de l'opération.

RECOMMANDATIONS AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN ŒUVRE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE (ET AU-DELA...)

L'enquête publique constitue incontestablement le prochain jalon important dans le calendrier du projet. Les recommandations ici présentées en tiennent compte mais, s'appuyant sur l'amorce de dynamique évoquée précédemment, concernent aussi les éléments de démarche participative à maintenir jusqu'à la mise en service du nouvel établissement.

Pour le court terme :

- *La publication du bilan du garant* est une obligation prévue par l'article L121-16 du code de l'environnement auquel se réfère la direction générale du CHU dans sa saisine de la CNDP. Pour mémoire, cet article stipule également que « le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation ». Il serait donc souhaitable qu'à l'occasion de la publication du bilan, une communication soit effectuée sur ce dernier point qui expose, de la manière la plus concrète possible, les éléments retirés de la période de concertation sur lesquels le maître d'ouvrage entend poursuivre un travail d'approfondissement en mettant en valeur, le cas échéant, ceux qui ont pu ouvrir des pistes nouvelles.

- La réunion spécifique prévue avec les professionnels de santé le 9 juillet n'ayant pu se tenir, il me semble impératif de la programmer de nouveau quand bien même la phase officielle de concertation préalable est achevée. Je préconise qu'elle se tienne dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, avant l'ouverture de l'enquête publique. Il conviendrait en outre de s'entourer des garanties nécessaires pour assurer une audience convenable à cette rencontre. L'échec de la première initiative n'est sans doute pas imputable au maître d'ouvrage mais il s'agit là d'un moment important du processus participatif qui doit donc se tenir au plus près de la concertation faute d'avoir pu y être intégré.

Pour le moyen terme :

Le « *Forum citoyen* » doit, comme annoncé, être réuni en septembre ou, au plus tard, octobre prochain. Il conviendra d'en structurer les travaux. Cela signifie probablement, pour les années à venir, de conserver l'idée d'ateliers thématiques dont le nombre pourra varier en fonction de l'avancement du projet. Un point d'étape régulier (point presse ? Semestriel ?) pourrait être tenu afin d'indiquer dans quelle mesure certaines suggestions ou observations recueillies ont pu être retenues. Il s'agirait ainsi de faire vivre dans la durée l'état d'esprit ayant prévalu à l'occasion de la concertation préalable. Plus spécifiquement, cela permettrait d'avancer sur les points faisant débat comme la conception de l'Oasis ou les modes de déplacement à privilégier pour accéder au futur établissement. Sans nécessairement rechercher un consensus difficile à obtenir sur de tels sujets, ceux-ci sont de nature à encourager un travail de pédagogie et, le cas échéant, à infléchir certains aspects du projet. Il conviendrait par conséquent de ne pas manquer cette occasion de donner corps à la notion de concertation.

J'ai conscience du fait que ces propositions, notamment celle concernant le moyen terme, peuvent entraîner des charges de travail supplémentaires pour l'équipe dédiée au projet, voire, globalement, des coûts induits pour le projet. Elles peuvent toutefois être aussi considérées comme une manière d'optimiser in fine les investissements en temps et en énergie déjà consentis sur ces thématiques.

Fait, le 23 août 2019

Le Garant

Pierre GUINOT-DELERY

ANNEXES

Supports sur le stand d'accueil >> kakémons :



CONCERTATION CHU DE CAEN NORMANDIE

3 JUIN - 21 JUILLET 2019

ENSEMBLE CONSTRUONS L'HÔPITAL UNIVERSITAIRE DE DEMAIN

Votre avis compte !
Informez-vous, exprimez-vous.

RÉUNIONS PUBLIQUES

→ **JEUDI 13 JUIN** → **MARDI 2 JUILLET**

à 18h30
Salle de la Bibliothèque A. de Tournemine
Caen

→ **FORUM CITOYEN**

Invitez-nous pour participer aux ateliers dédiés :

- à l'aménagement de l'espace et des abords parcs (organisation spatiale, équipements installés...),
- aux modalités d'accès et de transport envisagées au futur établissement.

Inscription sur www.chu-normandie.fr/forums-citoyen

CONSULTATION DU DOSSIER DU MAÎTRE D'OUVRAGE

- au CHU de Caen Normandie, hall d'accueil du étage 1, tous les jours de 9h30 à 12h.
- à l'Université de Caen Normandie, Université de Caen le vers, du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et le vendredi de 9h30 à 12h30.
- à l'Université de Caen, du lundi au jeudi de 9h à 12h, le vendredi de 9h à 12h et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.
- à l'Institut de Veille Sanitaire Saint-Clément, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et le samedi de 9h à 12h30.

CONTACTS

- CHU de Caen Normandie : concertation@chu-caen.fr
- Garant : Pierre Guisot-Delery, garant de la concertation nommée par la Commission Nationale de l'État Public pierre.guisot-delery@chu-normandie.fr



NOUVEAU CHU DE CAEN NORMANDIE

UN PROJET MAJEUR POUR LA NORMANDIE

D'une conception ouverte sur la ville, le nouveau CHU, dont l'ouverture est programmée en 2026, se veut résolument moderne et connecté, inséré sur le Plateau Nord Caennais (DPOPCA PARIS) facilitant ainsi les liens avec ses partenaires.

Respectueux de l'environnement et tournés vers bien-être des patients et des professionnels de santé, le projet a pour ambition d'offrir un hôpital fonctionnel, doté d'un plateau technique central et performant, des flux structurés et efficaces, le nouveau hôpital universitaire facilitant les parcours, l'ambulation et l'orientation simple des patients dès leur arrivée.

Les principaux chiffres du projet

- 35 salles de bloc opératoire
- 26 salles d'urgence à proximité
- 110 000 m² de bâtiments
- 85 % de chambres individuelles au confort hôtelier moderne
- 502 lits TTC en valeur finale (selon données constructives) dont 350 lits d'admission nationale

Les valeurs du projet

- Ouvert et accueillant
- Confort hôteleur
- Accessibilité et simplicité
- Digital et performant

CHRONOLOGIE DU PROJET DE RECONSTRUCTION

1 PROJET EN 2 PHASES

1 ^{re} PHASE	2 ^e PHASE
2019-2021	2021-2026
Construction des bâtiments de base	Construction des bâtiments de pointe
Construction des bâtiments de base	Construction des bâtiments de pointe



CONCERTATION CHU DE CAEN NORMANDIE

3 JUIN - 21 JUILLET 2019

VOUS DONNER LA PAROLE

Se déployant sur 330 000 m², le projet de reconstruction du CHU de Caen Normandie est structuré pour l'agglomération et ses habitants. Son ouverture est programmée en 2026.

Le CHU de Caen Normandie, en tant que maître d'ouvrage, souhaite engager une démarche de concertation préalable telle que définie par les codes de l'environnement et de l'urbanisme.

La construction du nouveau CHU de Caen Normandie s'inscrit dans une logique de modernisation des bâtiments et d'optimisation de la prise en charge des patients.

LA CONCERTATION PRÉALABLE SE DÉROULERA DU 3 JUIN AU 21 JUILLET 2019

Cette phase d'échanges va se dérouler sous l'égide d'un garant nommé par la Commission Nationale de l'État Public.

Le garant estimera et a pour rôle de veiller à la qualité, la sécurité, et l'accessibilité des interventions à disposition du public.

Pour contacter le garant, Pierre Guisot-Delery, pierre.guisot-delery@chu-normandie.fr

Pour plus d'informations sur le site et les missions de la CNCP : www.chu-normandie.fr

Pages dédiées sur Internet et intranet

> internet



Page internet dédiée à la concertation publique préalable. Le titre principal est "Construction du Nouveau CHU de Caen Normandie". La date de la phase de concertation est indiquée comme "3 juin - 21 juillet". Le contenu mentionne l'ensemble comité de concertation et les modalités de consultation. Une section "Dans la même rubrique" propose des liens vers le projet d'établissement et la concertation publique préalable.

> intranet



Page intranet dédiée à la concertation publique préalable. Le titre principal est "Construction du Nouveau CHU de Caen Normandie". La date de la phase de concertation est indiquée comme "3 juin - 21 juillet". Le contenu mentionne l'ensemble comité de concertation et les modalités de consultation. Une section "Dans la même rubrique" propose des liens vers le projet d'établissement et la concertation publique préalable.



Page internet dédiée à la concertation publique préalable. Le titre principal est "Construction du Nouveau CHU de Caen Normandie". La date de la phase de concertation est indiquée comme "3 juin - 21 juillet". Le contenu mentionne l'ensemble comité de concertation et les modalités de consultation. Une section "Dans la même rubrique" propose des liens vers le projet d'établissement et la concertation publique préalable.



Page intranet dédiée à la concertation publique préalable. Le titre principal est "Construction du Nouveau CHU de Caen Normandie". La date de la phase de concertation est indiquée comme "3 juin - 21 juillet". Le contenu mentionne l'ensemble comité de concertation et les modalités de consultation. Une section "Dans la même rubrique" propose des liens vers le projet d'établissement et la concertation publique préalable.

Une concertation citoyenne sur le futur hôpital

Patients, citoyens, professionnels de santé et partenaires sont invités à exprimer leurs remarques et questions sur le futur CHU, du 3 juin au 21 juillet. Deux réunions et des ateliers sont organisés.

Pourquoi ? Comment ?

Pourquoi une concertation pour le futur CHU ?

« C'est très important pour nous de savoir quelles sont les attentes de la population pour le futur CHU », explique Frédéric Varnier, le nouveau directeur général du CHU de Caen Normandie. C'est pourquoi le CHU lance une grande concertation du 3 juin au 21 juillet pour inviter patients, citoyens, professionnels de santé et partenaires à exprimer leurs souhaits. « Les futurs bâtiments doivent en effet s'intégrer dans un tout cohérent et l'hôpital doit être ouvert sur la ville. »

Quel projet médical pour le futur CHU ?

Le professeur Xavier Troussard, président de la Commission médicale d'établissement a mis en avant la nécessité de réfléchir à une organisation des soins pour le futur CHU « en mettant le patient au cœur du dispositif ». Avec, à la clé, « une qualité et une sécurité des soins ». Et un parcours fluide dès l'arrivée sur le parking. Et ce, « dans les quatre parcours de soins : consultation ; hospitalisation conventionnelle ; urgences et cancérologie », autour desquels le projet médical va se décliner.

Il évoque aussi la nécessité d'un équipement informatique performant « pour un futur CHU qui sera numérique et digital ». Il s'interroge aussi sur les modèles à trouver pour mettre en place la circulation adéquate pour les équipes médicales et paramédicales « tant dans le futur CHU qu'à l'extérieur au sein du Groupement hospitalier de territoire ». Il évoque aussi de nouveaux modèles à expérimen-



Les citoyens sont invités à s'exprimer sur le futur CHU de Caen Normandie du 3 juin au 21 juillet.

© Caen Normandie - Agf-Les Drouesses

ter socialement « sur le plan entrepreneurial et managérial ». Autant de questions auxquelles les usagers et citoyens peuvent s'intéresser et discuter lors de la concertation.

Qui va garantir la concertation ?

La commission nationale du débat public a nommé, le 6 mars, Pierre Guinot-Deléry, garant de cette concertation. « Celle-ci doit être dirigée vers le grand public et mon rôle est de veiller à ce que les outils permettant la plus large audience soient mis en place. Ils doivent être accessibles et compréhensibles par tous. »

De plus, toutes questions, remarques, hypothèses, avis doivent obtenir une réponse. Cette concertation mobilise également une équipe de quatre personnes au CHU. « Le CHU

devra autant que possible en tenir compte dans l'élaboration du projet ou, à défaut, détailler les motifs de ses choix. » Pendant la concertation, il sera joignable pour toutes questions à cette adresse mail : pierre.guinot-dalery@garant-cndp.fr

Au terme de la consultation, le garant aura un mois pour faire part des conclusions.

Que met le CHU en place ?

Les équipes du CHU de Caen Normandie et le maître d'œuvre organiseront deux réunions publiques, jeudi 13 juin, à 20 h, à l'auditorium de la bibliothèque Alexis-de-Tocqueville, à Caen. Et le mardi 2 juillet 2019 à 18 h 30, à la salle de La Fonderie, à Hérouville-Saint-Clair. Un stand d'information sera aussi ouvert dans

le hall du Niveau 1 de la Tour Côte de Nacre, au niveau du bureau des entrées d'accueil.

Comment participer aux ateliers ?

Des ateliers sont aussi organisés pour co-construire le projet : « Aménagement de l'oasis », le mercredi 5 juin, 14 h sur invitation et inscription au forum citoyen. Atelier mobilité et transports, le mercredi 19 juin, 14 h. Pour y participer les personnes doivent se pré-inscrire jusqu'au 15 juin, via le lien : www.chu-caen.fr/forum-citoyen

Et pour plus d'information sur le futur CHU et participer à la concertation : www.chu-caen.fr

Nathalie TRAVADON.

CHU Les citoyens invités au cœur de la reconstruction



■ *Le CHU invite les citoyens à réfléchir sur le projet de construction du nouveau bâtiment, prévu pour 2026.*

Fini la tour de 22 étages qui surplombe Caen au bord du périphérique ! D'ici 2026, un nouvel hôpital sortira de terre juste derrière le CHU actuel. Si les grandes lignes du projet sont déjà établies, certains espaces du futur hôpital sont encore en ré-

flexion. Le CHU fait appel aux citoyens pour réfléchir sur l'aménagement d'espaces extérieurs, les modalités d'accès au site, l'ergonomie des espaces publics. Ils ont jusqu'au 1^{er} juin pour s'inscrire sur le site chu-caen.fr/forum-citoyen.

SANTÉ. Avant sa reconstruction, le CHU demande l'avis de ses usagers

Le CHU lance la concertation préalable à sa reconstruction, du 3 juin au 21 juillet. Le public est invité à se prononcer sur tous les aspects du projet.

C'est une phase qui n'est pas obligatoire, mais la direction du CHU de Caen a tenu à la mettre sur pied. À partir du lundi 3 juin, et jusqu'au dimanche 21 juillet, le grand public pourra participer à la « concertation préalable » au projet de reconstruction du Centre hospitalier universitaire.

Pierre Guinot-Deléry est le « garant » du bon déroulement de cette concertation. « Elle doit avoir la plus large audience possible, précise-t-il. Et chaque expression, remarque ou question doit avoir une réponse. Il ne s'agit pas uniquement d'informer le public, mais également de recueillir ses attentes ou observations ».

Réunions publiques et site internet

Deux réunions publiques seront organisées, à Caen (auditorium de la bibliothèque Alexis-de-Tocqueville) le jeudi 13 juin (20h), puis à Hérouville Saint-Clair (la Fonderie) le mardi 2 juillet (18h30). Un

stand d'information sera installé durant la durée de la phase de concertation, dans le hall de la Tour Côte de Nacre. Les usagers peuvent également s'exprimer sur le site internet du CHU de Caen, ou via une adresse mail dédiée : concertation@chu-caen.fr Ils peuvent également s'inscrire pour participer au « Forum citoyen », et à des ateliers spécifiques (mercredi 5 juin : aménagement de l'oasis ; mercredi 19 juin : mobilité et transports). 115 personnes se sont déjà inscrites à ces ateliers.

« Connaître les attentes de la population »

Tout nouveau directeur du CHU de Caen, Frédéric Varnier se réjouit de cette concertation. « Le projet du nouveau CHU s'inscrit dans une logique territoriale, insiste-t-il. Pour qu'elle soit le plus cohérente possible, nous avons besoin de connaître les attentes de la population, et matière d'accessibilité, de transport, mais aussi au niveau médical

sur les délais de prise de rendez-vous, par exemple ».

« Une médecine personnalisée »

Président de la Commission médicale d'établissement (CME), le Pr Xavier Troussard a relevé trois demandes principales de la part des usagers du CHU : « La qualité et la sécurité des soins, bien entendu ; une médecine personnalisée et un parcours de soin fluide, de l'entrée à l'hôpital jusqu'à la sortie. Cela part des questions de stationnement ».

Dans la conception du projet médical du futur hôpital universitaire, ces demandes des usagers devront être prises en compte dans quatre domaines stratégiques : les consultations et l'ambulatoire, l'hospitalisation, les Urgences et la cancérologie. À l'issue de la concertation publique, Pierre Guinot-Deléry rendra public le bilan de cette phase, fin août.

Nicolas Claiçh



Frédéric Varnier (au centre) est le tout nouveau directeur du CHU de Caen (Calvados). Il est entouré du Pr Xavier Troussard (à gauche) et de Pierre Guinot-Deléry. Le futur CHU de Caen devrait être opérationnel en 2026. ©Nicolas Claiçh/Liberté - Le Bonhomme libre.

CHU de Caen : donnez vos idées à l'architecte



PARTAGES



Les usagers potentiels du CHU de Caen sont appelés à participer à la reconstruction du site en proposant leurs idées. Les inscriptions sont possibles jusqu'au 1er juin.

Par Raphaëlle Besançon
Publié le 01/05/2019 à 10:10



Le CHU de Caen entièrement reconstruit en 2026 pour 502 millions d'euros



Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr